

taines choses à faire pour le rétablissement du sud de la Saskatchewan et de certaines parties de l'Alberta. C'est ce que j'ai proposé moi-même en 1923, non seulement au ministre de l'Agriculture lui-même, mais dans cette Chambre. J'ai suggéré au Gouvernement alors au pouvoir une politique qui aurait pu remettre sur pied certaines petites régions qui souffraient des mêmes difficultés qu'aujourd'hui. Mais il n'a pas pris les moyens de remédier à la situation, et, s'il avait adopté les mesures que nous proposons ce soir, des territoires plus étendus, où les mêmes conditions prédominent aujourd'hui, auraient pu profiter de cette expérience.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le regrette, mais mon très honorable leader essayait de me faire comprendre quelque chose, et je n'ai pu écouter l'honorable député en même temps. Veut-il bien répéter en un mot ce qu'il a dit?

M. GARDINER: Il suffit de mentionner trois points: le nouvel ensemencement de vastes superficies avec de l'herbe, le Gouvernement aidant à l'achat de la semence; l'endigement du surplus des eaux au printemps afin de créer de l'humidité dans ces régions, et la plantation d'arbres le long des routes sur de vastes espaces pour protéger les fermes contre les vents desséchants. Telles sont les trois suggestions que j'ai faites en 1923, mais le Gouvernement n'a pas jugé à propos de les accepter et d'aider financièrement à cet égard.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre de l'Agriculture n'aurait été chargé que d'un seul article: l'herbe et le trèfle de semence. J'expliquerai que chaque ferme expérimentale.

Des VOIX: Oh! oh!

L'hon. M. MOTHERWELL: Je puis faire autant de bruit que mes honorables amis. Durant deux ou trois ans, vers 1927, les fermes expérimentales de l'Ouest s'occupaient exclusivement du blé de semence Reward. Mon honorable ami sait cela. Plus tard, la nécessité a surgi de ces élévateurs que j'ai mentionnés. Le fait même que nous avons installé dans les élévateurs de semences de Moose-Jaw le meilleur outillage du continent au sujet de l'herbe et du trèfle de semence prouve que nous pensions aux besoins du pays à cet égard. Après avoir utilisé le mieux possible les fermes expérimentales pour la culture du blé de semence Reward, je n'avais plus la direction des fermes expérimentales lorsque les autres besoins se sont présentés. Les électeurs du Canada, dans leur sagesse, avaient décidé d'élire de nouveaux gouvernants. C'est la prérogative du

[M. Gardiner.]

peuple de commettre des erreurs, mais c'est aussi leur devoir de s'amender à la première occasion. Cela soit dit en passant, mais je prie l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner) de se rappeler que nous n'avions pas la direction des affaires dans la dernière partie de 1930. Autrement, je crois que nous aurions utilisé les fermes expérimentales pour la production des graines fourragères. J'ai déjà loué le ministre actuel de l'Agriculture qui a pris des mesures à cet effet selon les moyens mis à sa disposition. Je ne crois donc pas que le reproche de mon honorable ami soit bien sérieux, mais s'il y a lieu je suis le coupable. Je ne prétends pas que nous n'avons pas commis d'erreur et que nous avons tout prévu.

(L'amendement est adopté.)

M. le PRESIDENT (M. Smith) (Cumberland): On m'a remis un autre amendement portant que l'item 135 de l'annexe soit modifié par l'insertion des mots: "et la construction de nouveaux édifices".

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. MURPHY: Je demande à proposer que le crédit affecté au département de l'Intérieur soit amendé en ajoutant après le mot "routes" les mots: "champs d'atterrissage" et que l'allocation affectée au département des Affaires indiennes soit modifiée par l'insertion des mots: "construction et"; en sorte que l'inscription se lise: "pour la construction et la reconstruction de pensionnats et externats et hôpitaux".

(L'amendement est adopté.)

L'annexe est adoptée.

Il est fait rapport du projet de loi qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LOI DU DROIT ELECTORAL POUR LE DOMINION

ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose que les amendements faits par le Sénat au projet de loi (bill n° 101) concernant le suffrage des électeurs à l'élection des membres de la Chambre des communes soient lus pour la 2e fois et adoptés.

Monsieur l'Orateur, les modifications sont peu importantes. La seule qui soit importante vient à la page 5, dans l'article que nous appelons la clause des doukhobors. Le Sénat a transposé au commencement de la clause les mots: "dans la province de la Colombie-Anglaise", comme l'avait suggéré mon très honorable ami (M. Mackenzie King). Ensuite, nous tournons à la page 27. Par inadvertance se trouvaient les mots: "dans la bonne opinion